

COMMUNE  
DE**Saint-Christophe-du-Ligneron**  
85670

## COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,  
**Lundi 7 Décembre 2020 à 20 h.**

**Étaient présents** : Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Émilie BOCQUIER, Cyril CONTESSE, Carine MIGNÉ, Jacques RIGALLEAU, Claudine CHARRIER, Patrick CHANSON, Daniel PROUX, Guillaume BOSSARD, Brigitte CHAUSSIVERT, Florent DELCLOS, Stéphanie LABOUR, Auguste GUILLET, Florent JOURDAN, Erwan MAILLOT, Lorelei LE BARILLEC-BRIEN, Natacha NAULEAU, Olivier QUAIREAU, Nathalie POTÉREAU et Annabelle MERLET.

**Absents et excusés** : Mme Élisabeth GIRAUDEAU (pouvoir à É. BOCQUIER) et M. Sébastien SEGRET.

**Secrétaire de séance** : M. Florent DELCLOS.

Le compte-rendu de la réunion du 2 Novembre 2020 est approuvé.

---

### ↳ **Suppression à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la suppression du point suivant :

- Assainissement - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RQS) 2019

---

### ↳ **INTERVENTIONS**

En ce début de mandat, il est apparu judicieux de présenter 2 acteurs importants du territoire en termes de justice et de sécurité pour nos concitoyens et pour les élus dans le cadre de leurs missions.

#### ➤ **Monsieur Alain BAUTHAMY, Conciliateur de Justice**

Monsieur Alain BAUTHAMY présente ses fonctions en tant que Conciliateur de Justice. Il est saisi pour tous les litiges inférieurs à 5 000 €, notamment les différends entre propriétaires, salarié/employeur, loyers impayés, malfaçons travaux, etc.... Il propose toujours des solutions à l'amiable entre les parties et son intervention d'une durée de 3 mois peut-être renouvelée jusqu'à l'aboutissement, par un constat amiable, d'échec ou de carence (ne se présente pas au rdv), transmis au Tribunal à la demande des parties. Il tient une permanence à la Maison France Services de Palluau le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois et ce service est gratuit.

#### ➤ **Monsieur Jérémy CHASSERIEAU, Policier municipal**

Monsieur Jérémy CHASSERIEAU présente ses missions au sein des trois communes mutualisées (Falleron et Froidfond), telles que la gestion des conflits de voisinage, les infractions à l'urbanisme, les animaux errants, la sécurité routière, la prévention de la délinquance, etc ...

Placé sous l'autorité des maires, son rôle est avant tout préventif. Bien entendu, en cas de récidive ou de faute grave, il est habilité à verbaliser.

## ↳ CHALLANS GOIS COMMUNAUTE

### ➤ Contrat Local de Santé

Monsieur le Maire présente ce dispositif adopté en Conseil Communautaire du 5 Novembre 2020 visant à améliorer l'offre de soins, l'offre médico-sociale et en particulier de répondre à l'insuffisance de médecins généralistes et spécialistes. Il s'appuiera sur un diagnostic à l'échelle des 2 territoires communautaires : Challans Gois et Pays de Monts.

### ➤ OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat)

Monsieur Jean-Claude BIRON nous informe que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 5 Novembre dernier, a autorisé le principe du lancement de la nouvelle OPAH, consécutive à celle de 2015 à 2020, et nous présente l'évolution du dispositif. Celui-ci a pour objet de soutenir la rénovation du logement des ménages (énergétique, insalubrité, personnes âgées ou handicapées).

L'une des actions a pour objet le renforcement de l'attractivité des centres-villes/bourgs.

Monsieur le Maire souligne que les Ligneronnais profitent insuffisamment de ces aides financières en provenance de l'Etat, du Département et de Challans Gois.

Madame Claudine CHARRIER propose d'inviter le prestataire SOLIHA à échanger avec la population dans le cadre d'une réunion publique dès que les conditions sanitaires nous le permettront.

### ➤ Jeux Olympiques 2024

Madame Carine MIGNÉ présente ce projet adopté en Conseil Communautaire du 5 Novembre 2020. Il a pour objectif, dans le cadre des JO 2024 en France, de proposer dans chaque commune des actions éducatives autour des valeurs olympiques, des activités physiques éco-responsables, des actions autour du sport handicap, ...

---

## ↳ URBANISME, ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT

### ➤ Numérotations de rues :

#### • Rue des Prairies

Suite à une division de parcelle, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de créer un nouveau numéro, comme suit : 3 Bis Rue des Prairies.**

#### • Square des Moulins

Suite à une division de parcelle, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de créer un nouveau numéro, comme suit : 10 B Square des Moulins.**

### ➤ Assainissement – Extension Réseau Eaux Usées Rue des Mimosas - Déclaration sous-traitance

Dans le cadre de ces travaux, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer une déclaration de sous-traitance**, présentée par le Cabinet AMEAS de Challans, avec NORIA Conception Hydraulique de L'Herbergement (85) pour le **marché passé avec SOCOVA TP de Commequiers, concernant la fourniture, la pose et l'équipement d'un poste de refoulement, pour un montant de 27 210,00 € HT.**

### ➤ Parking public Rue Grignon de Montfort - Rétrocession Vendée Logement Modification

Par **délibération n° 25-4-2018 en date du 9 Avril 2018**, le Conseil Municipal a accepté que le parking situé Rue Grignon de Montfort soit rétrocédé à la commune et de verser une participation financière à Vendée Logement pour la réalisation du parking qui s'élève à 53 773,05 € TTC.

Après avoir reçu l'extrait du plan cadastral définitif, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de modifier ladite délibération avec le nouveau numéro de parcelle : section AB n° 708 d'une superficie de 357 m².**

## ➤ ZAC Multisites secteur Centre

### • Nom de la Place

Pour la dénomination de la place située sur la ZAC Multisites secteur Centre et après proposition de plusieurs noms retenus par la Commission Économie issus de la concertation citoyenne :

- Place du Cœur de Bourg,
- Place de l'Avenir,
- Place de la Citoyenneté,
- Place de l'Amitié,
- Place des Libertés,
- Place de l'Ermitage,

le Conseil Municipal **décide, à la majorité, de dénommer cette place : Place des Libertés.**

### • Étude CCI

Après présentation de Monsieur Cyril CONTESSE, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, la proposition d'étude** adressée par la **Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée** sur le **positionnement, actuel et prospectif, du commerce de notre commune, pour un montant de 6 050,00 € HT.**

### • Devis Mobilier urbain et jeux

Dans le cadre de l'aménagement de cette place et après validation des commissions chargées du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, les devis suivants :**

- **UNFLUENCES Graphic** de St Christophe du Ligneron concernant la **réalisation d'un totem** pour un **montant de 1 003,00 € HT,**
- **EDEN COM** de Maulévrier (44) concernant **l'acquisition de jeux extérieurs** (Tourniquet, portique nid d'oiseau) et **l'installation d'une clôture** pour un **montant total de 20 540,68 € HT,**
- **MOBILCONCEPTS** de Fabrègues (34) pour **l'acquisition de 3 bancs, 2 corbeilles et 1 support vélos** pour un **montant total de 7 871,93 € HT.**

---

## ↳ BÂTIMENTS COMMUNAUX

### ➤ Espace Santé Rue de l'Ermitage - Travaux d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la **délibération n° 8-10-2020 en date du 2 Novembre 2020 validant le plan de financement concernant l'acquisition d'un local Espace Santé et les travaux d'aménagement.**

Le montant total des travaux ayant été révisé à la baisse et à la demande de la Préfecture, le montant de la subvention doit être modifié en raison du taux d'attribution qui ne peut pas excéder 80 %.

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de modifier ladite délibération, comme suit :**

#### **Recettes**

Subvention Préfecture (DSIL 2020)	84 150,40 €
Autofinancement	21 037,60 €
<b>Total</b>	<b>105 188,00 €</b>

### ➤ Logement médical - Convention avec l'ADMR

Par délibération n° 11-7-2018 du 9 Juillet 2018, le Conseil Municipal a accepté de passer une convention d'occupation précaire avec le Centre de santé infirmier ADMR de Palluau concernant l'utilisation d'une partie du logement de la Poste pour une durée de 2 ans. Cette convention est arrivée à son terme au 31 Décembre 2019.

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, le renouvellement de cette convention à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020, pour une durée de deux ans, pour un loyer mensuel de 50 €.**

➤ **Bâtiment « Le Clos de l'Ermitage » - Création d'une Association Syndicale Libre avec Vendée Habitat**

Dans le cadre de l'acquisition de 2 locaux commerciaux et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'Association Syndicale Libre avec Vendée Habitat de La Roche sur Yon, pour la copropriété de ce bâtiment et accepte de passer une convention avec le Cabinet FONCIA de St Jean de Monts concernant la gestion de cette copropriété pour une provision de 1 080 € par an.**

➤ **Complexe sportif - Éclairage intérieur**

Après étude de deux devis par la Commission en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le devis de DIR'ELEC de St Christophe du Ligneron concernant le remplacement de l'éclairage intérieur de la salle de sports par des projecteurs LED, pour un montant de 15 389,75 € TTC.**

➤ **Projet Rénovation et extension de la Mairie et de la Salle polyvalente - Audit énergétique**

Après présentation de Monsieur Jacques RIGALLEAU, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, la proposition financière du SYDEV de La Roche sur Yon, concernant la réalisation d'un audit énergétique pour ce projet, pour un coût total de 3 350,00 € HT, soit une participation financière restant à la charge de la commune d'un montant de 670,00 € HT.**

---

↳ **ÉCONOMIE ET FINANCES**

➤ **Emprunts Investissement 2020**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Cyril CONTESSE, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à négocier, auprès de divers organismes bancaires, aux meilleures conditions, les emprunts suivants :**

• **Budget Principal**

- Pôle scolaire et périscolaire : 300 000 € sur 15 ans,
- Acquisition Terrain Le Quarteron : 80 000 € sur 15 ans,
- Voirie 2020 : 186 000 € sur 12 ans,
- Eaux pluviales : 83 000 € sur 7 ou 10 ans,
- Acquisition Local ZAC (espace santé) : 43 000 € sur 5 ou 7 ans,
- Divers (Éclairage Mimosas, Toiture Salle polyvalente, Éclairage intérieur Salle de sports et Armoire froide Cantine) : 90 000 € sur 5 ans.

• **Budget Assainissement**

- Extension du réseau Eaux Usées Rue des Mimosas, Chemins de la Petite Piétière et des Essards : 265 000 € sur 15 ans.

• **Budget ZAC Multisites**

- Secteur Centre 1<sup>ère</sup> phase : 138 000 € sur 10 ans.

➤ **Décisions modificatives**

• **Budget Principal**

☞ Suite à l'adhésion à l'Association Syndicale Libre avec Vendée Habitat et vu la provision à prévoir pour le Cabinet FONCIA concernant la gestion de la copropriété, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'inscrire des crédits supplémentaires par décision modificative, comme suit :**

**Section de Fonctionnement - En Dépenses**

- au compte 6288 Autres services extérieurs + 500,00 €
- au compte 6232 Fêtes et Cérémonies - 500,00 €

☞ Suite à une demande de la Trésorerie de Challans pour une admission en non-valeur correspondant à un effacement de dette suite à une décision de la Commission de surendettement des particuliers de la Vendée, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'inscrire des crédits supplémentaires par décision modificative**, comme suit :

Section de Fonctionnement - En Dépenses

- au compte 6254 Créances éteintes	+ 444,45 €
- au compte 6232 Fêtes et Cérémonies	- 444,45 €

☞ Suite à la réalisation d'une étude de faisabilité concernant le projet de rénovation et extension de la Mairie et de la Salle polyvalente ou constructions neuves, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'inscrire des crédits supplémentaires par décision modificative**, comme suit :

Section d'Investissement

<u>En Dépenses</u> , au compte 2031 Fais d'études	6 300,00 €
<u>En Recettes</u> , au compte 10222 FCTVA	6 300,00 €

• **Budget ZAC Multisites**

☞ Dans le **cadre des travaux d'aménagement de la place**, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'inscrire des crédits supplémentaires, par décision modificative**, en raison de l'insuffisance de crédits à certains chapitres du budget ZAC Multisites secteur Centre Espaces verts et Mobilier urbain, comme suit :

Section d'Investissement

- <u>En Dépenses</u> , au compte 2315 Espaces verts - Mobilier urbain	13 150,00 €
- <u>En Recettes</u> , au compte 1641 Emprunt	13 150,00 €

➤ **Soutien aux commerçants**

Monsieur Cyril CONTESSE, Adjoint en charge du dossier, informe l'Assemblée que nous avons reçu une délibération du Conseil Communautaire de Challans Gois Communauté en date du 5 Novembre dernier décidant d'accorder une subvention exceptionnelle aux associations de commerçants, ainsi qu'aux communes qui n'ont pas d'association, d'un montant de 700 €, en raison de la crise sanitaire. Après entendu l'exposé de Monsieur Cyril CONTESSE, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de verser une aide exceptionnelle supplémentaire de 800 €**. La somme totale de 1 500 € sera versée à une vingtaine de commerçants, soit une somme de 75 € par commerçant, qui en contrepartie remettent des lots d'une même valeur pour la tombola organisée par la municipalité. Le tirage de celle-ci sera fait lors du marché de Noël prévu le 19 Décembre 2020.

---

↳ **ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

➤ **Accueil périscolaire « Les Loustics »**

• **Règlement intérieur**

Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, précise qu'il n'y a aucun changement dans le règlement lui-même, il s'agit de reformulations suite à la visite de la CAF. Le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le nouveau règlement intérieur de l'Accueil périscolaire « Les Loustics »**.

• **Grille tarifaire**

Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, détaille la réflexion et les souhaits de la commission : garder des tarifs abordables malgré l'augmentation des charges fixes. La proposition est donc d'appliquer les plafonds de la CAF pour les coefficients familiaux imposés puis une augmentation de 0,6 % (inflation prévue pour 2021) pour tous les autres coefficients. Le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, la nouvelle grille tarifaire**.

## ➤ Restauration scolaire

### • Règlement intérieur et tarif

Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, développe le contenu du règlement. Celui-ci permettra la mise en route de ce nouveau service municipal. La commission sera attentive au fonctionnement de la prestation ainsi qu'aux relations avec les familles et les agents. Elle prévoit de l'ajuster et de le compléter pour la rentrée scolaire 2021. Le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur de la restauration scolaire qui précise le tarif du 1<sup>er</sup> Janvier au 6 Juillet 2021.**

### • Contrat Océane de restauration

Après présentation de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de signer la convention présentée par Océane de restauration de Plescop (56) concernant la livraison des repas au restaurant scolaire, du 1<sup>er</sup> Janvier au 7 Juillet 2021, pour un prix de repas enfant 5 éléments sans pain de 2,268 € TTC et repas sans allergène de 5,999 € TTC.**

## ➤ OGEC Primaire Maternelle École l'Alliance Challans - Participation aux frais de fonctionnement

Suite à la demande de l'École l'Alliance de Challans, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le versement d'une participation financière pour les élèves de notre commune scolarisés en ULIS qui représente un montant total de 2 360,08 € (4 élèves x 590,02 € coût d'un élève de notre école publique), pour l'année scolaire 2020-2021.** Ce montant sera prévu au budget 2021.

---

## ↪ VIE MUNICIPALE

### ➤ Soutien aux associations ligneronnaises

Après avoir entendu l'exposé de Madame Carine MIGNÉ, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 280,00 € aux associations ligneronnaises (16 associations) en raison des problèmes financiers occasionnés à cause de la COVID 19.**

---

## ↪ SÉCURITÉ ROUTIÈRE CIVILE

### ➤ Participation Citoyenne

Monsieur Daniel PROUX, Conseiller Municipal Délégué en charge du dossier, rappelle à l'Assemblée le dispositif « Participation Citoyenne », les élus référents et les non-élus référents, ainsi que le périmètre de chacun.

Après proposition de Monsieur Daniel PROUX, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, la liste et le périmètre d'action de chacun.**

---

## ↪ PERSONNEL COMMUNAL

### ➤ Astreintes et Modalités d'indemnisation - Annulation

Par délibération n° 20-10-2020 en date du 2 Novembre 2020, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'astreintes pour la Directrice de l'Accueil périscolaire « Les Loustics ».

Vu le mail en date du 19 Novembre 2020 du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Vendée rejetant l'inscription à l'ordre du jour de cette délibération en raison d'incertitudes : astreinte qui repose que sur une seule personne, comment s'organise cette astreinte surtout en période de congé de la Directrice, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, l'annulation de ladite délibération.**

➤ **Centre de Gestion - Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de passer une convention d'adhésion au service de médecine générale, avec le Centre de Gestion de La Roche sur Yon, qui représente une cotisation annuelle fixée au taux de 0,15 % de la masse salariale et un tarif à l'acte qui s'élève à 46 € pour chaque visite effectuée par le médecin de prévention ou l'infirmier en santé au travail.

➤ **Modification du tableau des effectifs - Création de 7 postes d'Adjoint technique territorial**

Suite à la reprise du service de restauration, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer 7 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet : 3 à 9 heures 30, 2 à 8 heures 35, 1 à 17 heures 45 et 1 à 17 heures 30, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

---

↪ **DIVERS**

➤ **Commission Communale des impôts directs - Modification**

Suite à la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'annulation de la délibération n° 2-6-2020 du Conseil Municipal en date du 6 Juillet 2020, désignant les Commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des impôts directs en raison du nombre incorrect de commissaires suppléants.

Par conséquent, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, les membres de la Commission Communale des impôts directs, comme suit :

**Président :** M. Cyril CONTESSE

**Commissaires Titulaires :** M. Christian MONTAS  
M. Michel QUAIREAU  
M. David BONNIN  
M. Claude BENETEAU  
M. Jean-Yves AUDOIRE  
M. Stéphane JOLLY  
Mme Agnès RIGALLEAU  
M. Antoine CHAPPOT DE LA CHANONIE

**Commissaires Suppléants :** M. Gilles GAUVARD  
M. Frédéric MARÇAIS  
M. Loïc POTÉREAU  
M. Cédric CHANSON  
M. Cyril DAVID  
M. Christophe POIRAUD  
M. Régis FORT  
Mme Michelle ABILLARD

➤ **Accueil « Les Loustics » - Stagiaire BPJEPS LTP**

Nous accueillons Monsieur Bruno MIGNÉ, domicilié à St Jean de Monts, qui effectue un stage d'une année à l'Accueil « Les Loustics » pour une formation BPJEPS LTP.

➤ **Acquisitions diverses : groupes de travail**

Afin d'examiner l'intérêt de 2 acquisitions possibles, Monsieur le Maire constitue deux groupes de travail, comme suit :

- Mme Carine MIGNÉ et MM. Cyril CONTESSE, Guillaume BOSSARD et Daniel PROUX pour la propriété GRAS, Place de l'Église,
- Mmes Claudine CHARRIER et Stéphanie LABOUR et MM. Auguste GUILLET et Patrick CHANSON pour l'étang situé Route de Grand'Landes.

➤ **Trivalis : visite et projet CSR**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 24 Novembre 2020 de Trivalis qui prévoit au premier trimestre 2021, pour le Conseil Municipal de St Christophe, une visite de l'usine de Tri-compostage de Trivalandes et une présentation du projet d'aménagement d'un module de production de CSR issus du refus de déchets.

---

↳ **DÉCISION DU MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations n° 4-3-2020 en date du 25 Mai 2020 et n° 3-6-2020 en date du 6 Juillet 2020 donnant délégation au Maire, pour la durée de son mandat dans les domaines mentionnés :

☞ **N° 204DCM-2020-1 du 25 Novembre 2020** : décide de signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant le projet de rénovation et extension de la Mairie et de la Salle polyvalente ou constructions neuves, pour un montant de 5 250,00 € HT.

☞ **N° 204DCM-2020-2 du 7 Décembre 2020** : décide de signer les conventions avec l'Association ESNOV Chantiers de Challans (85) concernant divers travaux (débranchement, binage, etc....), l'entretien des bassins d'orage et la taille de haies des abords du terrain de sport et autour du plan d'eau des Abras, pour un montant total de 9 000,00 € TTC.

Séance levée à 23 h 24.

Pour extrait, Affiché le 14 Décembre 2020  
Le Maire, Thierry RICHARDEAU



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 11 Janvier 2021 à 20 h 30.